

o.324.6.4. - AE/Gg

Le 26 novembre 1962.

N o t e

sur la visite à Berne, le 22 novembre 1962,
de deux fonctionnaires du Département d'Etat
américain, venus nous entretenir de la

Communications Satellite Corporation

A la suite de certains contacts qui ont été pris avec nous par l'Ambassade des Etats-Unis à Berne, deux fonctionnaires du State Department, M. William C. Carter, conseiller spécial pour les communications par satellite du Secrétaire adjoint pour les affaires économiques, et M. T.H.E. Nesbitt, de la section spatiale du Bureau des affaires scientifiques internationales, ont pris contact avec les autorités suisses pour leur expliquer le "Communications Satellite Act" du 31 août 1962, ainsi que pour les mettre au courant de l'état des efforts américains en vue de la création d'un système global de communications par satellite.

Après avoir été introduits auprès de M. le ministre Burckhardt par M. James Luck, attaché scientifique auprès de l'Ambassade des Etats-Unis à Berne, les interlocuteurs américains furent invités à un déjeuner au Bellevue-Palace par M. Langenberger, directeur des services des télécommunications à la Direction générale des PTT, déjeuner auquel assistèrent également le ministre Burckhardt, M. Delaloye, de la Direction générale des PTT, et le soussigné.

A la suite de cette rencontre préliminaire, M. Carter, agissant comme porte-parole officieux du Gouvernement des Etats-Unis, exposa à ses interlocuteurs suisses, au cours d'une réunion qui eut lieu dans la salle de conférence du



Département politique, en présence également de M. Ch.W. Bass, deuxième secrétaire économique près l'Ambassade des Etats-Unis, la raison de cette prise de contact.

Parlant du "Communications Satellite Act", du 31 août 1962, qui est le résultat d'une bataille opposant, aux Etats-Unis, les disciples d'une solution étatique aux adhérents de la libre entreprise, M. Carter expliqua que cette dernière tendance l'avait emporté. Après de premiers contacts que le Gouvernement des Etats-Unis a eus avec les Gouvernements de la Grande-Bretagne et du Canada pour leur demander leur avis au sujet de cet arrêté, il a été jugé bon d'étendre le cercle des pays à intéresser dès le début à cette initiative. Les Etats-Unis ont ainsi été amenés à prendre contact avec des pays-clefs, avancés dans la technologie spatiale, l'électronique, etc., qui seraient susceptibles de s'intéresser à l'initiative américaine.

Le but de ce voyage est donc de prendre contact avec certains pays européens, avant la réunion, le 3 décembre prochain à Cologne, de la Conférence des administrations européennes des postes et des télécommunications (CEPT), et de leur exposer l'idée d'un système global, mondial, de communications par satellite.

M. Carter commença par informer ses interlocuteurs que la politique des Etats-Unis était d'éviter, en cette matière, la création de systèmes concurrentiels. Les Américains sont donc en faveur d'un système global de satellites de communications, avec une participation très vaste des autres pays intéressés. Il a renvoyé à ce sujet à la déclaration Kennedy, du 24 août 1961, et à la résolution 1721 des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Evoquant ensuite les multiples avantages économiques, techniques et politiques que comporterait un système unique, mondial, de communications par satellite, M. Carter expliqua certains détails des dispositions de l'arrêté quant à la création de la "Communications Satellite Corporation", notamment en ce qui concerne la possibilité, pour des particuliers, des sociétés ou des Etats étrangers de participer financièrement à l'exploitation de cette entreprise privée américaine.

Certes, les accords de base seront, au début, conclus avec l'assistance et sous la supervision du State Department, mais cette administration est disposée à lâcher les rênes graduellement. Dans la société prévue, la "Federal Communications Commission" sera l'agent intermédiaire qui édictera les dispositions légales en ce qui concerne les permis, licences et tarifs et qui approuvera les caractéristiques techniques des installations et des satellites de communications spatiales pour lesquelles la NASA agira en tant que conseiller technique et, le cas échéant, comme constructeur.

Dans l'idée du State Department, l'importance primordiale de partir dès le début avec un système utilisant des caractéristiques uniques acceptées et acceptables par la majorité des usagers, demandera un processus de décisions internationales simple. Même si chaque pays participant a les mêmes droits autour de la table de discussion qui créera ce système global et que la participation de pays neutralistes et de pays du bloc communiste est envisagée dès le début, il est entendu qu'on n'attendra pas un accord avec ces pays pour commencer les opérations. Cependant, les Etats-Unis tâcheront de trouver des méthodes de coopération rassurantes pour tous les pays intéressés, notamment les pays en voie de développement, et il s'agira de suivre une politique qui permettra à ces pays de se joindre à l'organisation.

Les intentions des Soviétiques ne sont pas encore connues. Le State Department croit que leur attitude se précisera en octobre 1963, à Genève, lors de la conférence sur l'attribution des fréquences, qui pourra donner une première indication sur leur volonté de coopérer à une telle organisation. A une question de M. Langenberger, qui estime qu'il serait opportun que des contacts préliminaires aient lieu entre les Etats-Unis et l'URSS avant cette conférence, M. Carter indique que de tels contacts avaient été amorcés avant la crise de Cuba et que tout est fait pour les reprendre le plus rapidement possible.

Venant à parler des questions pratiques de l'établissement d'un système global de communications par satellite, qui ne devrait pas partir d'un concept purement théorique, mais pour lequel il faudrait commencer par identifier les fonctions essentielles à assumer, M. Carter, en réponse à une question de M. Langenberger sur la contribution des différents pays à la réalisation du système, expliqua que les Etats-Unis étaient contre une parcellisation artificielle des responsabilités. Les Américains sont donc pour une division du travail, même si les Etats-Unis ont pour le moment une avance certaine dans le domaine des réalisations spatiales..

Quant à la question de l'utilisation des futurs services du système, elle n'est pas encore bien précisée. On pense qu'à côté des Etats-Unis il y aura les groupes des pays-clefs, des pays en voie de développement et des pays du bloc communiste.

De toute manière, il n'y aura pas de décision avant deux ans sur le choix du système opérationnel. D'ici là, les expériences avec les systèmes Telstar, Relay et Sincom se poursuivront.

Quant à l'assistance financière aux pays en voie de développement dans le domaine des communications par satellite, cette aide ne serait pas imputée sur le budget administratif et commercial du système, mais releverait de fonds multilatéraux spécialisés ou de l'assistance gouvernementale sur une base bilatérale. En revanche, les bénéficiaires de la société commerciale internationale que serait en définitive ce système de communications spatiales mondial seraient utilisés pour l'amélioration des réseaux et profiteraient notamment aux installations dans les pays en voie de développement.

Parlant enfin de la collaboration avec les autres organisations internationales, M. Carter pense qu'il est trop tôt pour poser des questions de ce genre, à ce stade préliminaire. Il estime cependant que l'UIT (Union internationale des télécommunications), qui comporte 113 membres, ne serait pas le forum idéal pour les négociations préliminaires en vue de la création du système global prévu. Il voit donc pour l'UIT plutôt un rôle traditionnel dans le domaine de l'attribution des fréquences, etc. Pour ce qui est de l'ONU, cette organisation mondiale pourrait jouer un rôle symbolique très efficace pour faire aboutir les efforts en vue de l'instauration d'un système mondial de communications par satellite.

M. Carter termina son exposé en demandant l'avis de ses interlocuteurs, donc de représentants d'un pays que le State Department considère être un pays-clef, sur le mécanisme de création et d'exploitation optimum du projet soumis.

L. Archer